

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-1703

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	1 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	1 000 000
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 1 000 000 euros du programme 350 Jeux olympiques et paralympiques 2024 vers le programme 163 Jeunesse et vie associative, action 01. Développement de la vie associative.

L'amendement est symbolique.

La suppression de la réserve parlementaire a laissé de nombreuses associations sans aide financière.

Si le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) est mis en place depuis 2018, toutes les associations ne peuvent pas en bénéficier.

Dans l'Hérault, sur 309 dossiers déposés, seulement 102 subventions ont été accordées. Dans le Biterrois, sur 74 dossiers, seules 9 subventions ont été retenues.

Comment se fait-il qu'il y ait une si mauvaise répartition des subventions aux associations ?